

Hisab

MJC BOBY LAPOINTE

8 rue des Maraîchers

91140 Villebon-sur-Yvette

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Ce rapport contient 22 pages

MJC BOBY LAPOINTE

Siège social : 8 rue des Maraîchers – 91140 Villebon-sur-Yvette

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre organe délibérant, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association MJC BOBY LAPOINTE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 8 novembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir les comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Date : Versailles, le 16 juillet 2024

HISAB – Lahcen Benali



BILAN

Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			31.12.2022
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES ET ACOMPTE (INCORPORELLES)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	391 786.55	274 679.61	117 106.94	127 504.52
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	391 786.55	274 679.61	117 106.94	127 504.52
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTE				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	391 786.55	274 679.61	117 106.94	127 504.52
STOCKS ET EN-COURS	2 929.32		2 929.32	2 898.43
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES	2 929.32		2 929.32	2 898.43
CREANCES D'EXPLOITATION	53 277.42	1 232.56	52 044.86	81 559.37
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	12 935.97	1 232.56	11 703.41	17 814.98
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	40 341.45		40 341.45	63 744.39
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	180 256.97		180 256.97	102 170.31
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 398.96		2 398.96	8 249.41
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	238 862.67	1 232.56	237 630.11	194 877.52
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	630 649.22	275 912.17	354 737.05	322 382.04

BILAN

Passif	31/12/2023 Montant	31.12.2022 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES	5 017.72	5 017.72
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	126 981.86	138 520.03
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-41 553.61	-11 538.17
SITUATION NETTE (1)	90 445.97	131 999.58
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)		
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	90 445.97	131 999.58
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)		
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES	32 310.00	36 763.00
TOTAL PROVISIONS (4)	32 310.00	36 763.00
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	53 545.71	
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	11 226.96	8 734.78
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	58 556.71	41 373.42
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	14 983.77	15 972.26
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	93 667.93	87 539.00
TOTAL DETTES (5)	231 981.08	153 619.46
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	354 737.05	322 382.04

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Toutes les écritures

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	6 945.00		7 298.00
VENTES DE BIENS	19 904.55		18 692.01
DONT VENTES DE DONS EN NATURE	19 904.55		18 692.01
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	164 735.87		140 235.90
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		184 640.42	158 927.91
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	490 942.16		415 409.29
VERSEMENT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		490 942.16	415 409.29
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	18 599.40		7 584.40
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	103 130.73		85 172.50
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		804 257.71	674 392.10
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES	13 040.32		14 046.57
VARIATION DE STOCK	-30.89		102.55
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	209 604.38		176 331.31
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	14 592.03		5 142.70
SALAIRES ET TRAITEMENTS	435 223.52		341 452.14
CHARGES SOCIALES	135 489.85		105 189.67
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	31 697.70		25 748.79
DOTATIONS AUX PROVISIONS			
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	13 718.63		8 169.88
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		853 335.54	676 183.61
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		-49 077.83	-1 791.51

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 188.48		159.29
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		1 188.48	159.29
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	1 210.84		
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)		1 210.84	
RESULTAT FINANCIER (3-4)		-22.36	159.29
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION			
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	26 876.60		10 192.12
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		26 876.60	10 192.12
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	76.54		17 980.49
SUR OPERATION EN CAPITAL	19 253.48		2 117.58
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)		19 330.02	20 098.07
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		7 546.58	-9 905.95

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		832 322.79	684 743.51
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		873 876.40	696 281.68
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE			
SOLDE DEBITEUR = PERTE		41 553.61	11 538.17
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE	10 960.73		11 239.64
PRESTATION EN NATURE			
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		10 960.73	11 239.64
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE	10 960.73		11 239.64
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS			
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		10 960.73	11 239.64

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges		Répartition par nature de ressources	
TOTAL (870)	0.00	870 Bénévolat	
860 Secours en nature		870000 Contributions volontaires	10 960.73
860000 Emplois des contrib.volontaire	10 960.73	TOTAL (860)	10 960.73
Total charges contributions volontaires	10 960.73	Total produits contributions volontaires	10 960.73

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de : 354 737 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un déficit de 41 554 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Descriptif de la Maison des Jeunes et de la Culture Boby Lapointe :

La Maison des Jeunes et de la Culture Boby Lapointe – Maison Pour Tous – est une association d'éducation populaire loi 1901. Les MJC sont nées dans la résistance lors de la seconde guerre mondiale. Le mouvement d'éducation populaire s'est ensuite développé autour d'une volonté forte de proposer un espace d'apprentissage de la citoyenneté en donnant à tous un accès à la prise de responsabilité.

Cette volonté de proposer un espace d'apprentissage se traduit dans la mise en œuvre d'un ensemble d'activités qui prennent la forme d'atelier ou de stages de pratique artistique, culturelle ou sportive. Parallèlement aux ateliers, différentes formes d'événements peuvent avoir lieu à la MJC : concerts, spectacles jeune public, expositions, débats autour d'un thème, lieu de résidence d'artistes, aide à la scolarité.

Faits significatifs :

L'association a dû contracter un emprunt de 40 000 € auprès de la MJC de Palaiseau du 01 au 30 avril, le temps que la subvention municipale soit versée.

Règles et méthode comptables :

La MJC applique le nouveau règlement comptable.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle :

Les subventions :

La MJC perçoit des subventions de plusieurs partenaires :

- La commune de Villebon-sur-Yvette, dans le cadre d'une convention d'objectifs, une subvention de fonctionnement de 410 120 € et dans le cadre du soutien à l'activité du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, une subvention de fonctionnement de 7 500 €
- Une Prestation de service par la Caisse d'Allocation Familiale pour les projets de l'Espace

de Vie Sociale de 23 700 €

- Une Prestation de service par la Caisse d'Allocation Familiale pour les projets du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité autour de 15 000 €

Les investissements :

Les investissements importants pour l'année 2023 auront été :

- Des éléments complémentaires pour la console son achetée fin 2022, pour un montant de 4 040,40 €

- Une tireuse à bière pour 1 066,93 €

- Le changement du système frigorifique du bar pour 3 519,40 €

- Des voiles de parapente pour l'école de vol libre pour un montant de 21 751,70 €

- Des vélos pour les déplacements du personnel pour un montant de 5 479 ,40

Les cessions d'investissements :

Nous donnons la possibilité aux élèves d'acheter la voile avec laquelle ils ont appris à voler, la vente des voiles constitue le premier poste de cession d'immobilisation pour un montant d 24 111 €.

Les amortissements :

La durée d'amortissement appliquée sur les voiles parapente et delta est entre 3 à 4 ans pour le calcul de la dotation.

La durée d'amortissement appliquée sur le matériel et outillage de fonctionnement est de 3 ou 5 ans pour le calcul de la dotation.

La durée d'amortissement appliquée sur le matériel de transport est de 5 ans pour le calcul de la dotation.

La durée d'amortissement appliquée sur le matériel de bureau et informatique est de 3 ans ou 5 ans ou 10 ans pour le calcul de la dotation.

La durée d'amortissement appliquée sur le mobilier de bureau est de 10 ans pour le calcul de la dotation.

Les avances :

Les avances versées aux activités (séjours, week-end, ...) sont comptabilisées au débit du compte 401000 du bilan. Sur pièces justificatives des dépenses, ce compte se solde par le débit d'un compte de la classe 6 du compte d'exploitation générale, et/ou, par un remboursement de l'avance non utilisée.

Les Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les congés payés :

Le calcul des congés payés se fait à partir de la fiche de paie mensuelle ramené au coût journalier multiplié par le nombre de jours de congés payés restant à prendre par le salarié, au 31.12 de l'année de l'exercice comptable.

Le bénévolat :

L'association bénéficie de la participation de bénévoles pour les activités et animations d'évènements, de contribution en nature, de locaux et de fluide de la ville.

Les contributions volontaires des bénévoles ont été valorisées pour :

146 019,84 € et se répartissent de la façon suivante :

	Activités permanentes	Activités évènementielles
--	-----------------------	---------------------------

	Nbre d'heures	Taux horaire	valorisation	Nbre d'heures	Taux horaire	valorisation
animation	3840,00	16,00 €	61 440,00 €	2052,00	16,00 €	32 832,00 €
organisation	2562,00	11,52 €	29 514,24 €	1930,00	11,52 €	22 233,60 €
Total	6402,00		90 954,24 €	3982,00		55 065,60 €
	146 019,84 €					

Taux horaires calculés sur la base de la convention collective, deux taux appliqués :

- Le SMIC au taux de 2023 à 11,52 € de l'heure. Il s'applique pour toutes les taches de manutention, restauration, et présence aux réunions d'organisation.
- Le taux animateur de 16 € de l'heure pour toutes les tâches d'encadrement, d'organisation d'activité et de technique (régie).

Mise à disposition de matériel par un salarié :

Eclairage / intercoms : 110 000 €

Vidéo : 67 000 €

Son : 15 000 €

Licences logiciels (éclairage, vidéo, son) : 8 000 €

La jouissance privilégiée des locaux mis à disposition par la commune

A ce jour, nous n'avons pas l'information venant de la commune.

Engagements de retraite :

Le montant de l'engagement de retraite a été calculé pour un montant de 32 210 € et est provisionné au bilan.

Cet engagement est calculé salarié.e par salarié.e, sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite : un quart de mois de salaire par année d'ancienneté sur les 10 premières années puis 1/3 de mois de salaire. Cette indemnité est calculée à partir d'un salaire valorisé au départ en retraite de la personne valorisé sur la base d'une augmentation de 1,60 %, sur la base des informations conventionnelles.

Le taux des cotisations sociales est celui calculé à partir du compte de résultat 2023.

La provision retraite est aussi calculée sur l'hypothèse d'être en poste du ou de la salarié.e à l'âge de la retraite.

Nous avons évalué le taux de rotation des effectifs de l'ordre de 60 %

Le taux de mortalité dans la branche animation est de 0,45 %

Le taux d'actualisation est de 1 %

Les calculs sont effectués sur un départ à la retraite de 64 ans pour l'ensemble des salarié.es.

Honoraires du commissaire aux comptes :

Les honoraires du commissaire aux comptes pour l'année 2023 s'élève à un montant de 7000 € TTC.

Composition du conseil d'administration :

Le conseil d'administration est constitué de 8 administrateurs dont 4 d'entre eux composent le bureau : le président Monsieur Loth Christian, le trésorier Monsieur Sallet Emmanuel, le trésorier adjoint Monsieur Gilles Courboillet, le secrétaire Monsieur Boireau Didier. Les 5 autres administrateurs sont : Monsieur Deiss Emile, Madame Bessart Marie, Monsieur Marc Vigne, Monsieur Didier Briquet et Madame Marie Pailhé-Belair.

Auquel s'ajoutent deux membres de droit :

Le Maire de la commune ou un représentant.

Le directeur de la MJC.

Un représentant du personnel.

Effectifs :

La structure compte 31 salariés. L'équipe permanente est composée de 12 salariés (7 femmes – 5 hommes). L'équipe des animateurs techniciens est composée de 19 salariés (8 femmes – 11 hommes). L'équivalent temps plein calculé sur le nombre total d'heures mensuelles effectuées par les salariés est de 11,49 salariés.

ETAT DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

	Valeur brute des immobilisations en début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
Matériel de Fonct général	12629	554		13183
Matériel animation	114545	6285		120830
Matériel activité d'aide et promo	0			0
Matériel et out de musique	21146			21146
Matériel club rencontre	953	4579		5533
Matériel activité scientifique et techni	870			870
Matériel activité sportive	9269			9269
Matériel vol libre	59583	22342	24111	57814
Inst gales agencnt aménagt div	2277			2277
Matériel de transport	78740	5479		84219
Matériel bureau, informatique	67080	1314		68394
Mobilier	8252			8252
TOTAL	375344	40553	24111	391786

	Amortissements en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Amortissements à la fin de l'exercice
Matériel fonctionnement général	9404	654		10058
Matériel animation	46585	15377		61962
Matériel et out aide promo soci	0			0
Matériel et out musique	17534	869		18403
Matériel club rencontre	954	70		1024
Matériel activité scientifique et technique	75	87		162
Matériel activité sportive	5999	648		6647
Matériel vol libre	31595	4955	4858	31692
Instal gales agenc t aménagt.divers.	544	316		860
Matériel de transport	67888	3562		71450
Matériel bureau informatique	59547	5012		64559
Mobilier	7716	147		7863
TOTAL	247841	31697	4858	274680

ÉCHEANCE DES CREANCES ET DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	11703	11703	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et compte rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat – Impôts sur les bénéfices			
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée			
Etat – Autes impôts, taxes et versements assimilés			
Etat - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	39508	39508	
TOTAL de l'actif circulant	51211	51211	
Charges constatées d' avance	2399	2399	
TOTAL GENERAL	53610	53610	

ETAT DES DETTES	Montant	A un an	A plus d'un an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit				
- à 1 an maximum à l'origine	53546	11386	42160	
- à plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	10393	10393		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes	58557	58557		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisation et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	14984	14984		
Dettes représentant de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	93668	93668		
TOTAL GENERAL	231148	420136	42160	

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	(a)	(b)	(c)	(d)=(a)+(b)-(c)
Fonds associatifs sans droit de reprise	0		0	0
Réserves statutaires	5018			5018
Report à nouveau	138520	-11538		126982
Résultat de l'exercice	-11538	-46007	-11538	-46007
TOTAL	132000	-57545	-11538	85993

TABLEAU DES PROVISIONS

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	0	0	0	0
Provisions pour indemnité fin carrière	36763		4453	32310
Provisions pour charges				
Provisions pour dépréciations	0		0	0
TOTAL	36763	0	4453	32310

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières	362
Dettes fournisseurs et comptes	10704
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	549
Disponibilités, charge à payer	
Autres dettes	
total	11615

PRODUITS A RECEVOIR

Montants des produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	
Personnel	
Organismes sociaux	
Etat	
Divers, produits à recevoir	31659
Autres créances	
Valeur mobilière de placement	
Disponibilité	
total	31659

DETAILS DES PRODUITS EXCEPTIONNELS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

Produits exceptionnels	Montant	Imputé au compte
Régularisation règlements non encaissés		772000
Régularisation trop perçu adhérents		772000
Régularisation organismes sociaux		772000
Produits de cession d'éléments d'actifs	23450	775000
Produits exceptionnels		778800
Régularisation provision pour risques		787000
Régularisation provision sur clients douteux		781740
total	23450	

Charges exceptionnelles	Montant	Imputé au compte
Pénalités et amendes fiscales		671200
Régularisation banque hameçonnage		671800
Régularisation fournisseurs		672000
Régularisation adhérents		672000
Régularisation organismes sociaux	76	671800
Valeur nette comptable éléments cédés	19253	675000
total	19329	

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Rubriques	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	2399	93668
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
total	2399	93668

Les produits d'exploitation constatés d'avance représentent les cotisations aux activités des adhérents pour les 2 trimestres de l'exercice comptable N+1.

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

7 Comptes de produits	
Produits animation globale	23511
Produits des activités	141225
Produits artistiques	
Recettes boissons	19905
Location local Piafs	105
Autres produits activités annexes	98609
total	283355